

BILL MODIFIANT LA LOI DES DOUANES

TROISIEME LECTURE

L'honorable G.-D. ROBERTSON propose la troisième lecture du projet de loi (bill 3), modifiant la Loi des douanes.

L'honorable L.-C. WEBSTER: Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur le bill en discussion, mais à la suite de quelques-unes des observations que j'ai entendues ici, je me crois tenu de faire quelques remarques à ce sujet. Les arguments que l'on a fait valoir, ici et dans un autre endroit, sur cette question du libre-échange et de la protection sont aussi vieux que ces monts laurentiens qui dominent la capitale. Tout ce que l'on a dit au cours de cette session n'a modifié en rien ma manière de voir et de même, tout ce que je dirai ne saurait amener d'autres parmi les honorables sénateurs, à changer leur point de vue. Parmi les personnalités de marque dont on a invoqué le témoignage pour faire ressortir les bienfaits du libre-échange, se trouve le très honorable Walter Runciman, avantageusement connu ici à cause de sa position et de ses opinions, mais on semble avoir oublié feu M. Disraeli qui, vers le milieu du siècle dernier, disait que la protection était morte et vouée à la perdition éternelle.

Le très honorable M. GRAHAM: Cela semble énergique.

L'honorable M. WEBSTER: Ces paroles de Disraeli sont passées dans l'histoire. Je voudrais appeler l'attention des honorables sénateurs sur le côté protectionniste de la question, et ce notamment en ce qu'il a trait aux conditions existantes. Lors d'une réunion du Congrès des Unions ouvrières, tenu à Londres, nous avons eu la preuve des changements vraiment remarquables survenus en ces temps modernes au sujet de questions fiscales. Nous lisons cette déclaration, dans un article publié par le *Saturday Evening Post*:

Depuis des années, le Congrès des Unions ouvrières, organisation qui correspond à la Fédération américaine du travail et est à la fois l'armature et la gardienne des principes du parti travailliste, n'a cessé de défendre la doctrine de Cobden en matière de libre-échange et tout spécialement de libre importation des produits alimentaires. En juin, le comité économique du conseil général du congrès a adopté plusieurs résolutions au sujet de la réunion de la conférence impériale. Au grand émoi du parti travailliste et à la satisfaction des protectionnistes-libres-échangistes de l'empire, il s'est déclaré sans réserve en faveur du nouvel arrangement. Entre autres, le comité a fait la déclaration suivante:

"Le maintien de relations étroites avec le reste de l'univers ne nous empêche pas de réclamer la création d'un organisme, et le cas échéant, de conclure avec les dominions des con-

L'honorable M. ROBERTSON.

ventions officielles, en vue de favoriser davantage le commerce interimpérial et d'assurer la meilleure répartition possible des activités économiques dans le sein du commonwealth britannique."

Citons aussi cette clause, d'un caractère encore plus radical, étant donnée l'attitude du Congrès des Unions ouvrières dans le passé:

"Toutes les nations et, en pratique sinon en théorie, tous les partis ont depuis longtemps renoncé à l'idée du libre-échange absolu. Dans presque tous les domaines économiques, la politique reconnue consiste dans la réglementation et le contrôle intime des facteurs et des forces économiques. On peut croire qu'il est désirable ou non de tendre vers le libre-échange universel comme but ultime à atteindre, mais, étant donnée la situation mondiale de l'heure même, ce n'est pas et ce ne saurait être une aspiration de réalisation pratique

La deuxième étape dans cette marche vers le libre-échange impérial a été accomplie dans le rapport du comité britannique constitué en vue de préparer la Conférence impériale. Le personnel de ce comité a été recruté parmi les membres de l'Association des chambres de commerce britanniques, de la Fédération des industries britanniques, et de la Chambre de Marine marchande du Royaume-Uni, et représentait ainsi les syndicats autorisés du commerce, de l'industrie et de la marine de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande. Ses conclusions se trouvent résumées dans une phrase qui se termine par les mots suivants: "qu'il faut de toute nécessité accroître dans la plus grande mesure le commerce de l'empire". Cette conclusion était fondée sur la déclaration plus élaborée qui suit:

Si l'on considère que l'empire britannique, d'un territoire de 14.000.000 de milles carrés et d'une population de 451 millions, possède d'immenses ressources en produits alimentaires et matières premières, il importe souverainement que l'on adopte, si l'on veut tirer le plein parti de ces immenses ressources, une politique commerciale simple, coordonnée et d'acceptation universelle.

"De par la nature des choses, une politique de cette nature devra être conçue et développée par de véritables spécialistes dans les industries et les problèmes en jeu; de plus il faudra que ce soit une politique durable et d'application ininterrompue afin de maintenir cette confiance et cette sécurité indispensables à tout genre de commerce.

"Que l'empire britannique devrait fonctionner comme un tout économique, c'est là l'idéal vers lequel se sont concentrés mains efforts. Et si ces efforts n'ont pas été couronnés de la pleine mesure du succès jusqu'ici, la chose est attribuable en principe à l'absence de l'organisme voulu pour l'examen des nombreux problèmes qui surgissent et pour faire les démarches qui s'imposent à la suite des conclusions arrêtées."

Ce qui l'emporte peut-être en importance sur ces deux déclarations, c'est un manifeste publié à la suite d'une conférence de banquiers et de chefs industriels tenue à la banque Hambros, un des plus puissants établissements de finance internationale de la Grande-Bretagne. A cette réunion, il a été décidé:

Que des mesures immédiates s'imposent pour l'expansion du commerce interimpérial afin d'assurer et d'activer la vente des produits bri-